



Litige bailleur/locataire

Par **Anellena**, le **07/07/2014** à **10:05**

Bonjour,

Je me suis inscrite sur ce site afin d'avoir des infos concernant un litige entre mon bailleur et moi même.

Voici la situation : je suis locataire chez Paris Habitat depuis 7 ans 1/2 sans souci jusque là. Ayant réparé la chasse d'eau de mes toilettes et celle ci fuyant toujours, j'ai donc fait appel à un plombier. Ce dernier m'a informé que la chasse d'eau était vétuste et que les pièces détachées n'existaient plus : il fallait donc changer tout le mécanisme ainsi que le réservoir d'eau. Il m'a fait un devis détaillé de 400euros avec la cause du problème : chasse d'eau vétuste marqué noir sur blanc.

J'ai donc immédiatement appelé la gérance de mon immeuble en lui expliquant le problème : la gérance m'a répondu que ceci est à mes frais !!!!J'ai donc fait effectuer les travaux car sans sanitaires avec des invités à la maison, il y avait une certaine urgence.

Je me suis donc informé auprès de l'ADIL qui m'a certifié que lorsque il s'agit de vétusté, c'est à la charge du bailleur et non du locataire.

J'ai donc envoyé un AR à la gérance avec copies des factures en leur demandant remboursement.

La réponse de ma gérance fut la suivante : il existe des kits universels de chasse d'eau.

Effectivement, il en existent plusieurs mais un seul est réellement compatible avec les sanitaires Porcher (marque de mes toilettes) :

<http://www.castorama.fr/store/Ensemble-mecanisme-special-renovation-JD-ET-PORCHER-prod7320001.html>

Le problème est le suivant : les avis des acheteurs sont plus que négatifs, visiblement le kit n'est pas si universel qu'il n'y parait : les avis sont sur la même page.

Mes questions sont donc les suivantes :

1/dois-je acheter ce kit et tenter une installation sur mon ancienne chasse d'eau? Pour voir que le résultat risque d'être le même que ceux des internautes ayant donné leur avis? Et encore perdre de l'argent? Et refaire un courrier au bailleur?

2/ dois-je ne rien faire et attendre gentiment de m'en aller en faisant noter sur l'EDL de sortie que la chasse est HS et que les kits universels ne fonctionnent pas? Et si refus par le bailleur

de noter ceci, ne pas signer l'EDL?

Je vous remercie de votre attention et tous vos avis sont les bienvenus.